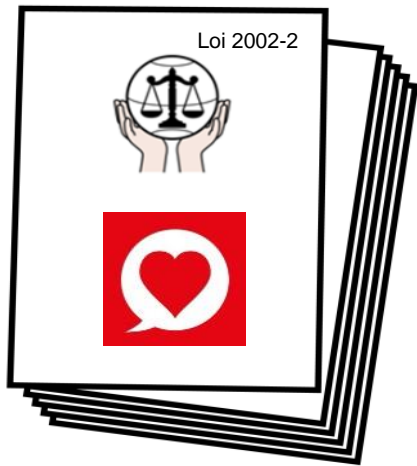
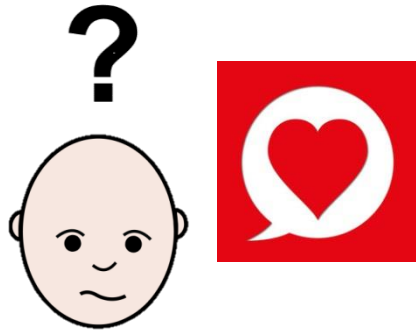


CHARTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE EN MAS



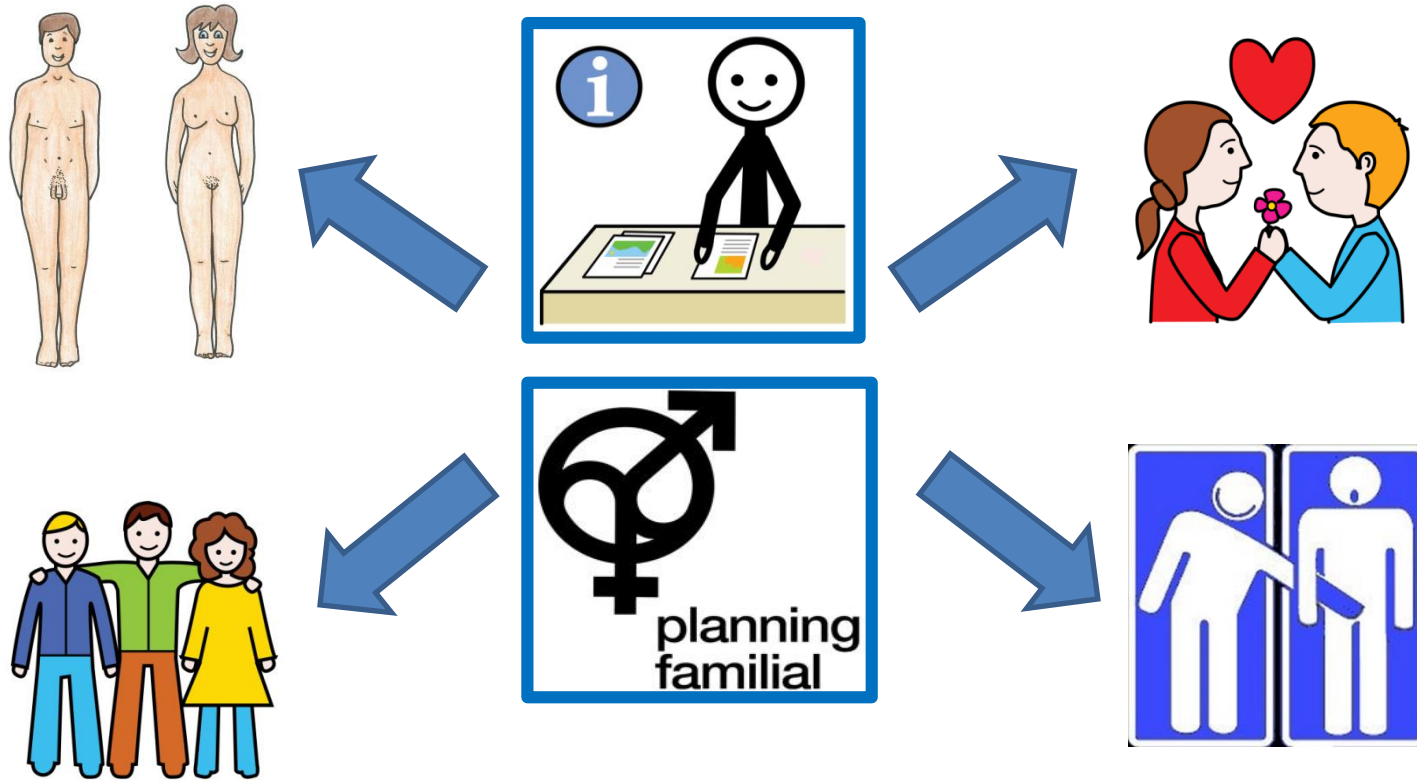
Chacun a le droit de pouvoir exprimer et vivre sa vie affective et sexuelle, c'est la loi (loi 2002-2)

La commission vie affective et sexuelle



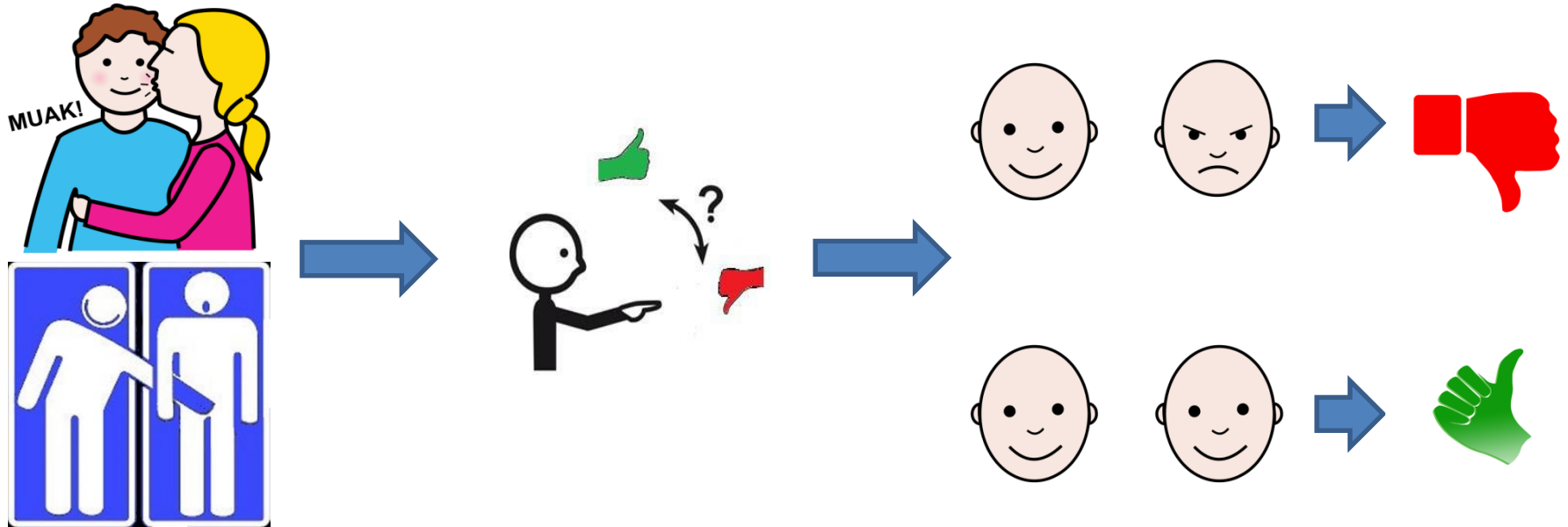
Une commission vie affective et sexuelle se réunit une fois par trimestre pour parler des questions de vie affective et sexuelle

L'information et l'éducation à la vie affective et sexuelle



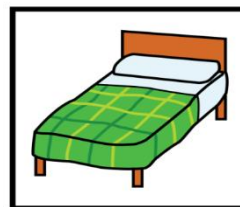
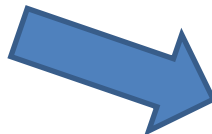
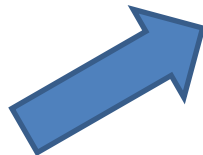
A la MAS, des informations sont fournies par le planning familial et les professionnels de la MAS. On parle du corps, des relations amicales, de la séduction, des relations sexuelles, du consentement et de la contraception.

Le consentement mutuel



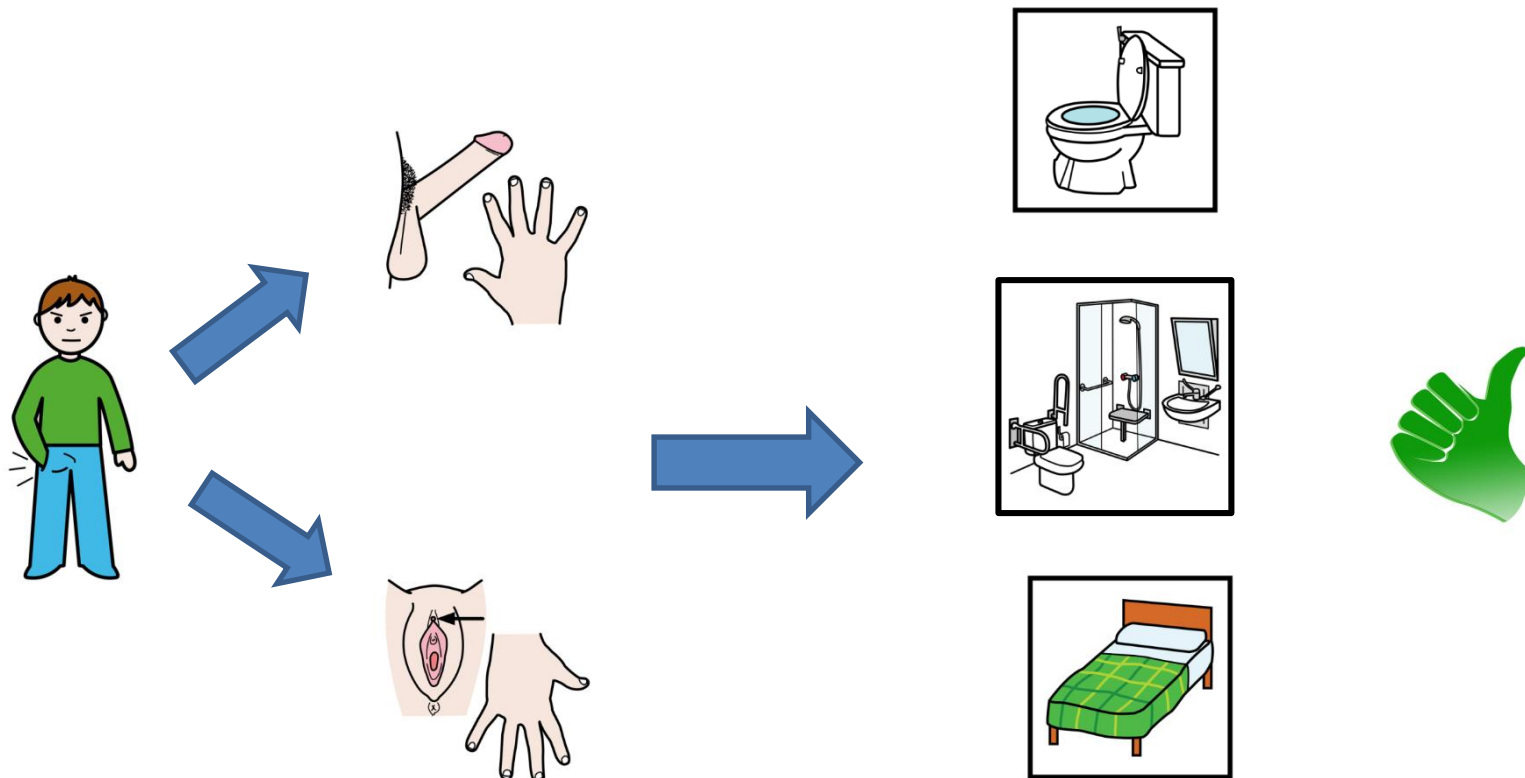
Avant de toucher, embrasser ou avoir des relations sexuelles avec une personne, on demande si elle est d'accord. Si elle dit non, on ne fait pas. Les professionnels de la MAS peuvent vous aider à exprimer vos envies.

Les manifestations publiques de tendresse



A la MAS, il est permis de se donner la main, de s'embrasser, de se prendre dans les bras sur les Lieux de Vie .
Pour avoir des relations plus intimes (se déshabiller, toucher les parties intimes, faire l'amour), on ne peut pas rester sur le Lieu de Vie, on doit aller dans sa chambre.

La masturbation



La masturbation est permise dans la chambre, au moment des toilettes quand on est tout seul.

Le visionnage d'images érotiques sur internet

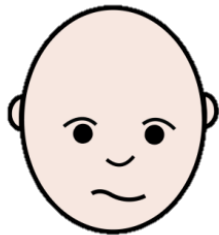


Il est possible de regarder des images érotiques sur internet, dans un espace privé, avec l'aide d'un professionnel.

La consommation pornographique



Film X

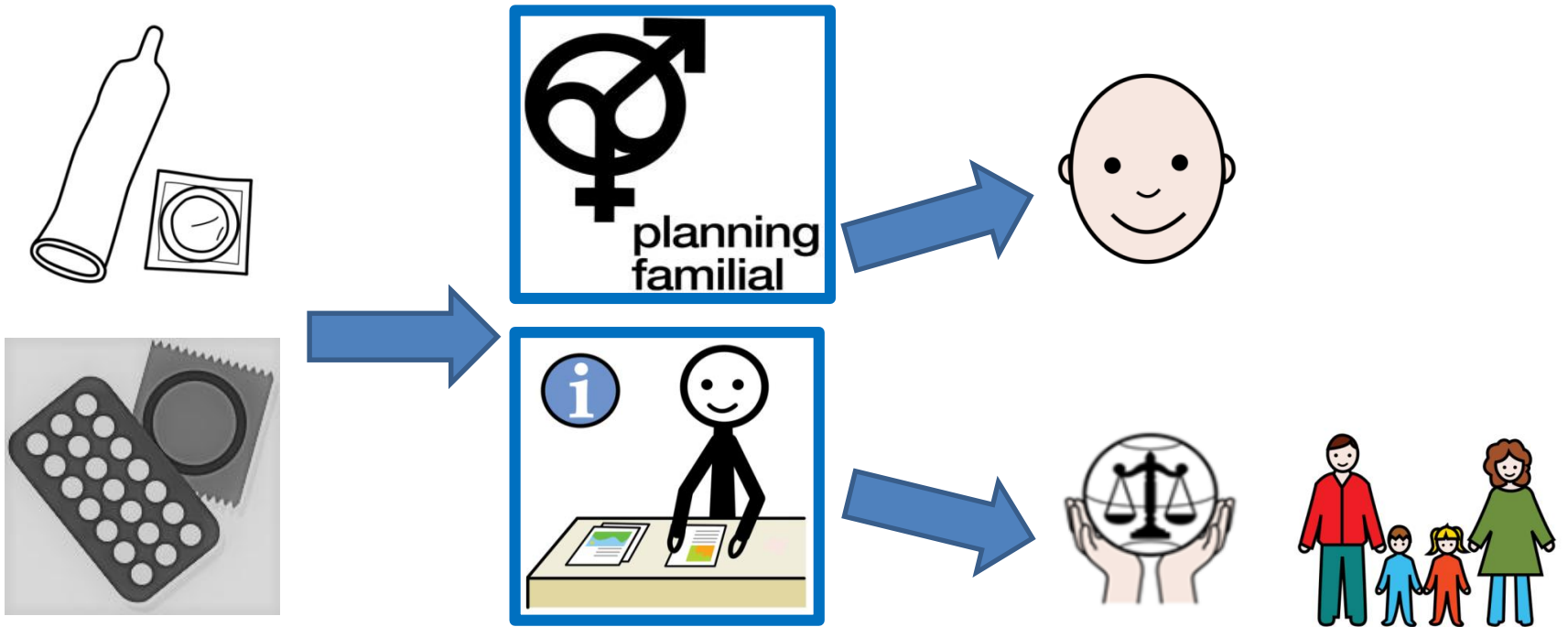


Film X



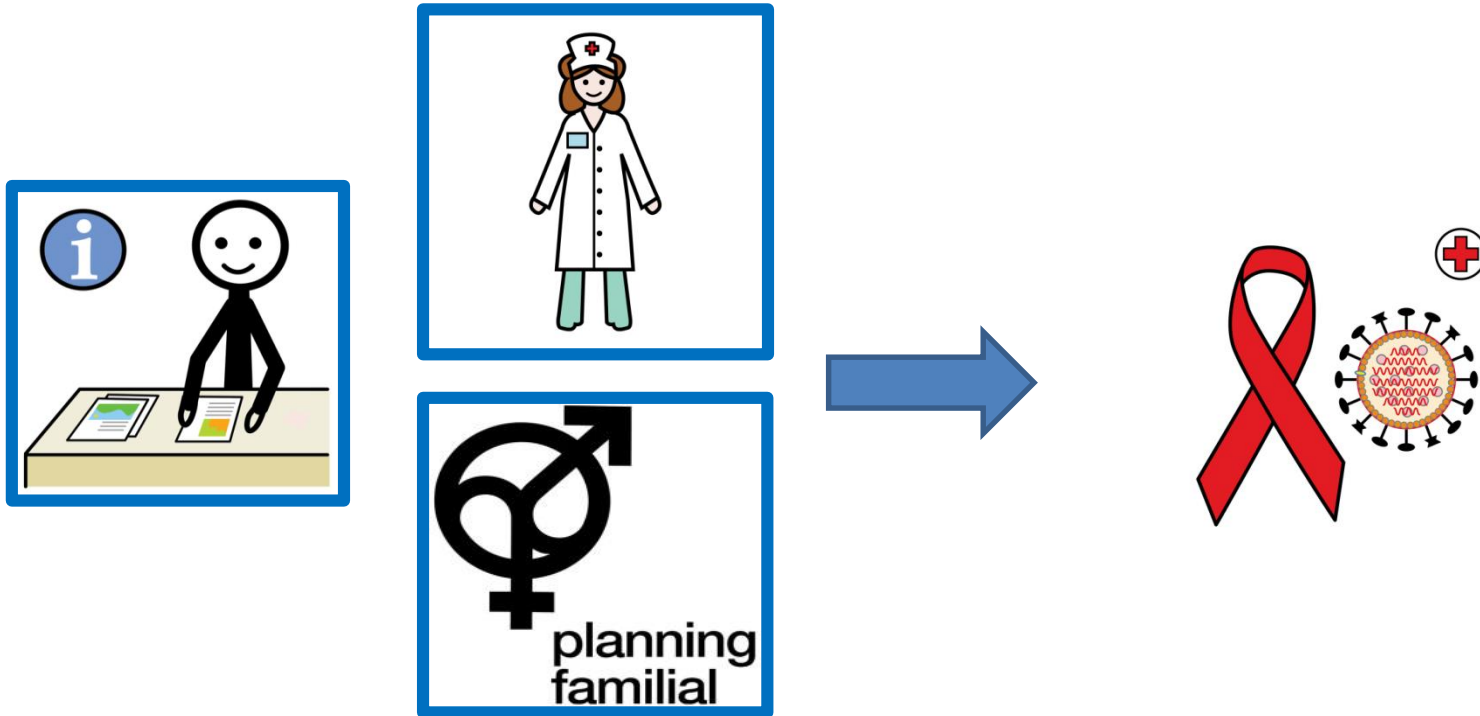
Si vous voulez regarder des revues ou des films à caractère pornographique, une demande doit être faite auprès d'un professionnel.
Si la demande est validée, le visionnage se fait dans un espace privé.
Si la demande est refusée, une autre alternative est proposée (film d'amour).

La contraception



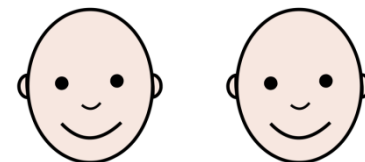
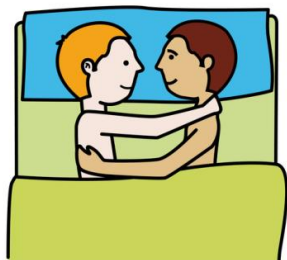
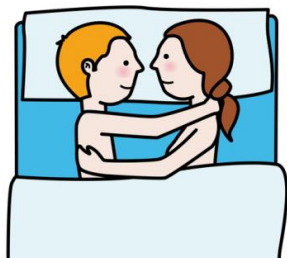
Le Planning Familial ou les professionnel de la MAS aident les résidents à choisir une contraception adaptée.

La prévention des infections sexuellement transmissibles (I.S.T)



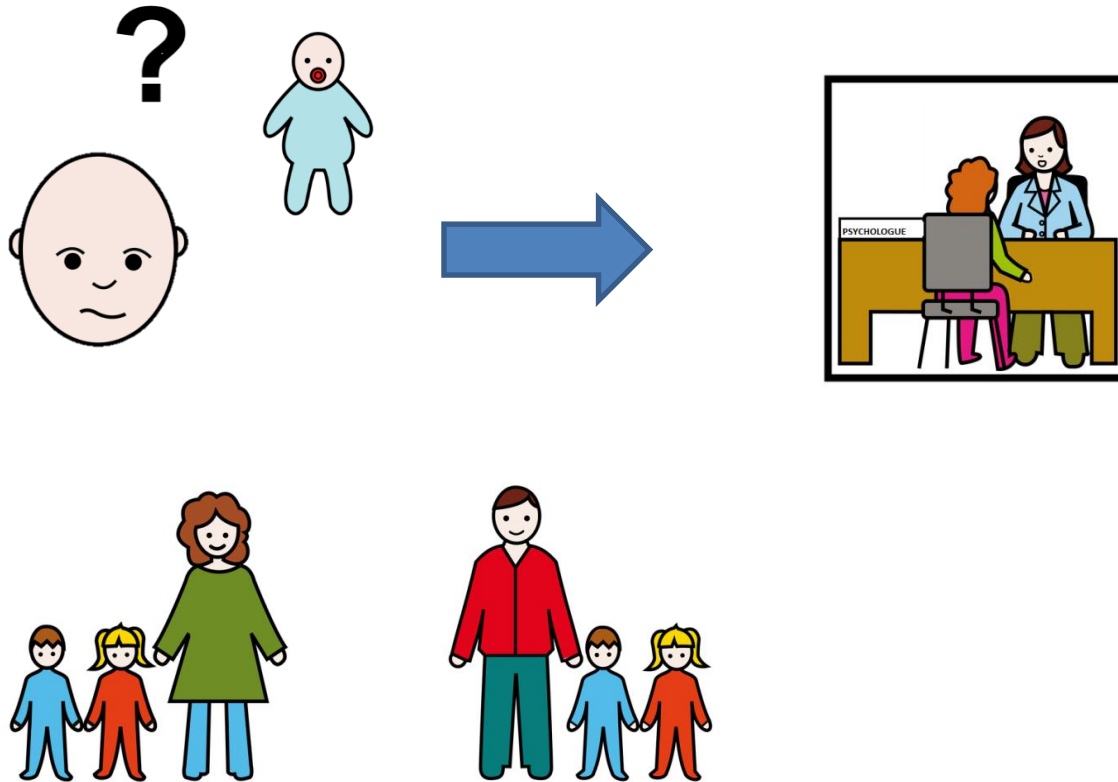
Le Planning Familial et les professionnels de la MAS informent les résidents des maladies sexuellement transmissibles.

Les relations sexuelles



Les relations sexuelles sont possibles entre résidents dans un lieu intime (chambre) et dans la mesure où les partenaires sont d'accord.
Les professionnels de la MAS répondent aux questions des résidents et s'assurent de leur bien-être.

Le désir d'enfant et la parentalité



Les professionnels de la MAS sont disponibles pour écouter et conseiller les résidents par rapport à leur éventuel désir d'enfants. Il soutiennent les liens familiaux lorsque les résidents ont des enfants.